RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Greffe du tribunal de commerce de Nice
6 rue Désiré Niel, 06009 Nice
Téléphone : [redacted]
www.greffe-tc-nice.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/017/2023 B 03747
AZUR FORMALITES
14 RUE DUNOYER DE SEGONZAC
06200 NICE

Nos références : 017/2023 B 03747

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société à responsabilité limitée ABJ SOPHIA PATRIMOINE

Immeuble Arenice 4ème étage
455 PROMENADE DES ANGLAIS
06200 NICE

SIREN : 350 511 044
N° de gestion : 2023 B 03747

Le greffier soussigné constate le 06/11/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/13882, des actes et pièces suivants :

- Extrait de procès-verbal d'assemblée générale mixte - 31/10/2024
  - Réduction du capital social - projet

Récépissé délivré le 06/11/2024
Le greffier
Maître Bernard BAILET



[redacted]

ABJ SOPHIA PATRIMOINE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 6.000.000 EUROS
SIEGE SOCIAL: IMMEUBLE ARENICE – 4e ETAGE
455, PROMENADE DES ANGLAIS
06200 NICE
RCS NICE: 350 511 044

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 OCTOBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, et le TRENTE ET UN OCTOBRE à DIX HEURES, l'assemblée des associés s'est tenue sur convocation de la gérance envoyée par lettre recommandée avec avis de réception.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par le seul associé présent, la société ABJ BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH & Co KG. Le second associé, Monsieur Urs MÜLLER, est absent et non excusé.

Les associés présents ou représentés représentant plus du quart des parts sociales, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Madame Vanessa BENARD préside la séance en qualité de Gérant de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- la copie des lettres de convocation des associés,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée générale, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- proposition de réduction du capital social d'une somme de 5.996.000 euros, par voie de distribution aux associés,
- délégation de pouvoirs au Gérant pour réaliser ces opérations et modifier corrélativement les statuts de la Société,
- proposition de distribution complémentaire de dividendes d'un montant de 3.291.194 euros par prélèvement sur les réserves ordinaires,
- démission de Madame Vanessa BENARD de son mandat de Gérant et nomination de Madame Iris ROLLER et de Monsieur Bernd JÖRG en qualité de co-gérants,
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture de ses rapports et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de réduire le capital social de 5.996.000 euros, pour le ramener de 6.000.000 euros à 4.000 euros, par voie de diminution de 14,99 euros de la valeur nominale de chaque part sociale, et distribution aux associés des sommes correspondant à cette diminution. Cette valeur nominale passera donc de 15,00 euros à 0,01 euro, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions de créanciers ou du rejet de celles-ci.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Gérant de :

- constater, dans un délai maximum de quinze jours à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, la réalisation ou la non réalisation de la condition suspensive figurant sous la première résolution et en conséquence, le caractère définitif de la réduction de capital ou constater qu'il n'y a pas lieu à réduction de capital,
- procéder à la distribution des sommes revenant aux associés et modifier les statuts de la société en conséquence de la réduction de capital.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de distribuer et répartir entre les associés des dividendes d'un montant de 3.291.194 euros prélevés sur les réserves.

Le dividende unitaire est donc de 8,22 euros (arrondi au centime inférieur).

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et sera payé par compensation avec la dette des associés sur la Société et pour le surplus en numéraire.

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques résidant dans un Etat autre qu'un Etat ou Territoire non coopératif, à une retenue à la source de 12,80%.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Vanessa BENARD de son mandat de Gérant à compter du 1er janvier 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer Madame Iris ROLLER, née KIRCHHOFF, de nationalité [redacted] née le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] aux fonctions de Gérant de la société ABJ SOPHIA PATRIMOINE, à compter de ce jour et sans limitation de durée.

Madame Iris ROLLER, née KIRCHHOFF, préalablement pressentie, déclare accepter le mandat de Gérant ainsi que les fonctions y afférentes et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer Monsieur Bernd JÖRG, de nationalité [redacted] né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] aux fonctions de Gérant de la société ABJ SOPHIA PATRIMOINE, à compter de ce jour et sans limitation de durée.

Monsieur Bernd JÖRG, préalablement pressenti, déclare accepter le mandat de Gérant ainsi que les fonctions y afférentes et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales relatives aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associé présent.

[redacted]

Vanessa BENARD
Gérant

ABJ Beteiligung [redacted]
Gérant

Iris ROLLER

B. Jörg

Bernd JÖRG